

**POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
CNW CODE 01**

SAM HAMAD ET GILLES LEHOULLIER ANNONCENT 5,8 M\$ POUR OUVRIR UNE NOUVELLE ÈRE EN MATIÈRE DE TRANSPORT EN COMMUN À LÉVIS

Lévis, le 26 janvier 2011 – Le ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Sam Hamad, en compagnie du député de Lévis, M. Gilles Lehoullier et de la mairesse de Lévis, M^{me} Danielle Roy-Marinelli, ont annoncé aujourd’hui une série de mesures totalisant 5,8 M\$, dont 3 M\$ pour les années 2009, 2010 et 2011 visant à compenser la Société de transport de Lévis (STL) pour le manque à gagner du Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun.

Pour les années subséquentes, en plus de la révision de la formule de partage des revenus du Fonds des contributions qui continuera de s’appliquer, le gouvernement tiendra compte des besoins de Lévis à l’intérieur de sa nouvelle Politique sur le transport collectif prévue en 2012.

1,4 M\$ pour le développement d’un axe structurant Est-Ouest

L’annonce effectuée aujourd’hui par MM. Hamad et Lehoullier ouvre également la voie à une nouvelle ère de partenariat entre la Ville de Lévis et le ministère des Transports du Québec. Ainsi, une somme de 1,45 M\$ sera consacrée à la réalisation de l’étude de faisabilité visant à créer un axe structurant Est-Ouest rapide et efficace dans le transport des personnes sur le territoire de Lévis avec des liens Nord-Sud bien synchronisés.

« Lévis a connu une augmentation de quelque 40 % des déplacements internes sur son territoire depuis une vingtaine d’années, et de 9 % relativement aux déplacements vers la rive nord. Dans ce contexte, le transport collectif est appelé à prendre une place plus grande pour favoriser la mobilité. J’annonce aujourd’hui des gestes concrets axés sur les demandes de la STL et de la municipalité et qui répondent aux besoins des citoyens », a mentionné le ministre Sam Hamad.

« Cette annonce vient concrétiser l’un de mes plus importants engagements électoraux, soit le règlement d’un litige vieux de 20 ans concernant le partage du Fonds d’immatriculation. Au cours des deux dernières années, des investissements jamais vu auparavant ont été effectués sur le territoire de la Ville de Lévis pour moderniser nos infrastructures de transport justement dans le but d’assurer une plus grande fluidité de la circulation et d’améliorer l’efficacité de notre service de transport en commun. Les mesures que nous annonçons aujourd’hui contribueront à développer une véritable colonne vertébrale traversant d’Est en Ouest la Ville de Lévis favorisant la modernisation du transport en commun et une plus grande mobilité des personnes », a ajouté le député Gilles Lehoullier.

1,3 M\$ pour un système de perception automatique

Dans le cadre de ce nouveau partenariat, MM. Hamad et Lehoullier ont aussi annoncé le versement d’une aide financière de 1,36 million de dollars pour l’implantation du système de perception automatique appelé Carte Opus. Ce système facilite le paiement et fournit un historique des déplacements des usagers qui s’avère très utile pour l’élaboration des plans d’amélioration de services.

Comité conjoint MTQ-Lévis

De plus, pour relever les nouveaux défis en matière de transport en commun, Québec annonce la mise sur pied d'un comité conjoint composé de représentants de la Ville de Lévis, de la Société de transport de Lévis et du ministère des Transports. Ce comité abordera les notions de mobilité durable et étudiera les grands enjeux de transport sur le territoire de Lévis, notamment la mobilité dans l'axe est-ouest —entre la traverse de Lévis et le secteur de Saint-Étienne-de-Lauzon— et le transport inter-rive, vers les grands pôles d'activité de la rive nord, dont l'Université Laval et la Colline parlementaire.

« Nous donnons les leviers à la Ville de Lévis et à la Société de transport de Lévis pour se propulser vers l'avenir et améliorer la mobilité de ses citoyens. Il s'agit d'une entente qui propose une formule de partage plus équitable des contributions des automobilistes au financement du transport en commun et qui tient compte des réalités inhérentes à la rive sud de Québec. C'est sur la base de cette entente que le ministère pourra tenir compte des besoins de Lévis lors des travaux entourant le renouvellement de sa Politique sur le transport collectif prévue en 2012», a conclu le ministre Sam Hamad.

Les investissements annoncés proviennent du Fonds vert, un fonds constitué à partir d'une redevance prélevée auprès des compagnies pétrolières et gazières pour financer des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre les changements climatiques, en favorisant, notamment, le transport en commun.

Ces nouvelles sources de revenus accordées à la STL s'ajoutent à des contributions gouvernementales annuelles moyennes de plus de quatre millions de dollars provenant de divers programmes d'aide et du Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun.

– 30 –

Sources :

Maxime Sauvageau
Attaché de presse p. i.
Cabinet du ministre des Transports
et ministre responsable de la région de la
Capitale-Nationale
Tél. : 418 643-6980

Luc Nolet
Attaché de presse
Bureau de circonscription
du député de Lévis
Tél. : 418 833-5550

Information :

Relations avec les médias
Ministère des Transports du Québec
Tél. Québec : 418 644-4444
Tél. Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 888 341-5724